2022

InfOlive
Entretien et culture de l'Olivier

France Olive

Bulletin de préconisation n°3 du 30/03/22

Réalisé par le : CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, C. Gratraud.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, *rendez-vous à cette adresse :* http://franceolive.fr/lettres-dinformations

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Gestion hydrique des sols

Les précipitations de ce début d'année 2022 sont déficitaires principalement en région PACA. Selon votre situation et votre contexte de production il est peut-être nécessaire de réagir rapidement :

- **En verger non irrigué** : un travail superficiel (10 à 15 cm max) du sol permet d'améliorer l'absorption des faibles précipitations, et/ou une tonte à ras de l'herbe au moins autour des arbres permet de limiter la concurrence hydrique. D'autres actions, comme l'apport de matière organique au sol, sont également possibles pour le moyen et long terme.
- **En verger irrigué** : Selon votre historique de précipitations, il peut être urgent de déclencher les irrigations. Vérifier l'humidité de votre sol.

Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°3 du 30 mars 2022, la situation sanitaire des vergers d'oliviers au regard des maladies du feuillage est très hétérogène selon les secteurs, les variétés et les parcelles observées. Toutefois les conditions météorologiques prévisionnelles semblent favorables (T°C et précipitations) à de nouvelles contaminations. C'est pourquoi il est important de s'assurer que vos arbres ne sont pas exposés à un risque de contamination (sensibilité variétale, inoculum et niveau de protection). Si c'est le cas, vous devriez réaliser ou renouveler vos traitements préventifs.

La teigne de l'olivier

D'après le BSV n°3 du 30 mars 2022, des chenilles de la génération hivernale phyllophage (qui se développe sur feuille) et des dégâts (mines larges) ont déjà été observés dans plusieurs départements. L'observation de ces symptômes (feuilles avec mines) permet d'estimer les risques et la nécessité de réaliser des traitements. Selon votre estimation du risque, % de feuilles minées (seuil de 10%) ou dégâts importants à la récolte les années précédentes, il faudra prévoir des traitements au moment opportun : à partir du stade bouton blanc (BBCH 59)

.Bactériose

D'après le BSV n°3 du 30 mars 2022, de la bactériose a été observée dans plusieurs parcelles. Soyez vigilant pendant la taille et pensez bien à désinfecter les outils de taille entre chaque arbre.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

Gestion hydrique des sols

☞ Physiologie

D'après le BSV n°3, une grande hétérogénéité dans les stades phénologiques a été observée, allant de BBCH 07 jusqu'à 54, suivant les variétés et les secteurs. Pour les oliviers les plus précoces, qui ont engagé le développement des boutons floraux, la situation se traduit par une augmentation de la demande en eau.

ATTENTION, TOUT MANQUE D'EAU PENDANT CETTE PÉRIODE SE TRADUIT INÉVITABLEMENT PAR UNE DIMINUTION DU POTENTIEL DE FRUCTIFICATION ET DONC DE PRODUCTION !

☞ Préconisation

Dans les situations à risque d'assèchement (sol peu profond, réserve utile faible, enherbement, conditions météorologiques défavorables) votre vigilance doit être importante et vous devez envisager :

- Pour les vergers non irrigués :

  Actions à court terme

  - D'effectuer un travail superficiel (10 à 15 cm max) du sol pour faciliter l'absorption des faibles précipitations, et/ou d'effectuer une tonte à ras de l'herbe au moins autour des arbres pour limiter la concurrence hydrique.

  Action à long terme

  - D'intervenir sur la structure et la composition de votre sol pour qu'il bénéficie à moyen/long terme d'une meilleure capacité de rétention en eau, par un apport de matière organique par exemple.

Travail superficiel du sol sur le rang.
Source : Centre Technique de l'Olivier

- Pour les vergers irrigués :
  - De déclencher éventuellement l'irrigation en fonction de l'humidité de votre sol et de votre situation climatique pour soutenir la formation des fleurs :
    - Vous disposez de sondes tensiométries ou capacitives : vous pouvez les utiliser pour déclencher et piloter votre irrigation. Attention cependant, au placement de vos sondes qui doit être représentatif de la situation de votre verger.
    - Vous ne disposez pas de matériel de mesure : vous pouvez réaliser quelques trous (tarière) de 30 à 40 cm de profondeur de manière à évaluer l'humidité de votre sol directement par le touché.

Le déclenchement des irrigations à cette période peut également permettre une solubilisation des engrais apportés préalablement au sol et donc la mise à disposition des éléments minéraux (passage dans la solution du sol) lorsque les conditions météorologiques (précipitations absentes ou insuffisantes) n'ont pas été favorables.

Des informations complémentaires sont disponibles dans l'InfOlive n°2 du 10 mars 2022.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Œil de paon et cercosporiose

☞ Climat

D'après le BSV n°3 du 30 mars 2022, la situation sanitaire des vergers d'oliviers au regard des maladies du feuillage est très hétérogène selon les secteurs et les parcelles observées. Concernant les conditions climatiques du mois de mars, deux zones différentes se dégagent nettement :

La région PACA a reçu très peu de précipitations mais certains verger (bords de mer) ont gardé une forte humidité (condition contaminante).

La région Occitanie a reçue des fortes à très fortes précipitations qui ont largement lessivé les protections en place.

☞ Évaluation du risque

Pour évaluer votre situation et définir l'urgence de la mise en œuvre ou du renouvellement d'une méthode de protection de votre verger il convient de se poser les questions suivantes :

- Ma parcelle est-elle protégée contre les contaminations par les maladies du feuillage ?
- Est-ce qu'il y a des symptômes de présence de ces maladies sur mon verger (tache d'œil de paon, feutrage grisâtre sur la face inférieure des feuilles, décoloration du feuillage et/ou défoliation importante) ?
- Les variétés présentes sur la parcelle sont-elles sensibles aux maladies ?
- Quelles sont les prévisions météorologiques sur mon secteur ?

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schéma proposé sur le BSV :

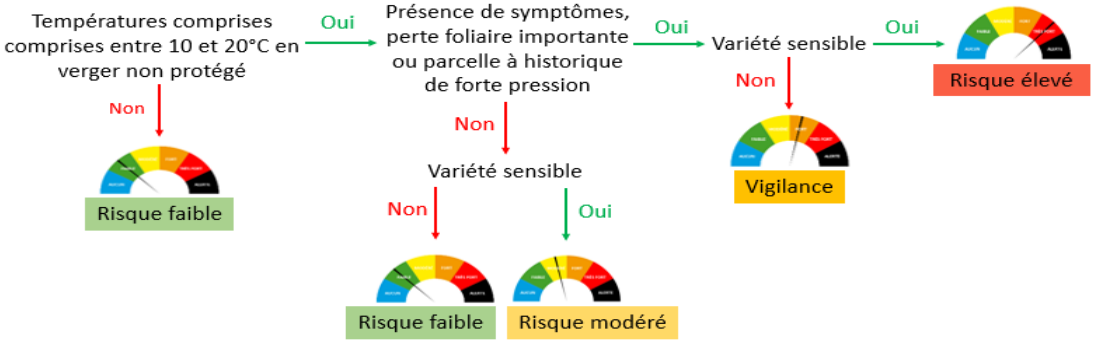

Attention : Tous les risques sont à modérer en fonction de la protection mis en place dans vos vergers.

☞ Préconisation

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations, notamment dans les vergers avec des variétés sensibles et/ou présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage, il faut maintenir une protection des arbres.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une action préventive, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (précipitations notamment) même si vous n'avez pas fini votre chantier de taille.

Il vous est de plus, suivant votre situation, très conseillé d'assurer la protection des jeunes pousses.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2022 et les dérogations.
https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Si vous devez traiter ou renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives conseillées sur cette période :

- Les cuivres :

Préconisation d'utilisation des produits à base de cuivre			
Des précipitations sont prévues dans les jours qui suivent l'application		**Aucune précipitation n'est prévue dans les jours qui suivent l'application**	
Matières actives	**Avantages et inconvénients**	**Matières actives**	**Avantages et inconvénients**
Hydroxyde de cuivre ou Oxychlorure de cuivre	Effet choc Résistance limitée au lessivage	Sulfate de cuivre ou Oxyde cuivreux	Aucun effet choc Résistance importante au lessivage

Traitez à la dose minimum de 1 kg de **cuivre métal** par ha par application (avec un maximum de 28kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).
Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2022 sans certiphyto : https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf

- Les alternatives au cuivre :

Matières actives	Informations, avantage et inconvenient
Polysulfure de calcium	Le Curatio est un produit de biocontrôle **utilisable en AB** Dérogation d'utilisation sur Olivier*Trt Part.Aer *Maladie œil de paon et cercosporiose valable jusqu'au 19/05/22 Positionnement BBCH 11 à 59 (ne pas traiter vers la fleur et T°C >28°C) Dose max : 24 l/ha – 3 appli max - intervalle min : 5 jours– DRE 48h Ne pas utiliser d'adjuvant Ne pas utiliser en mélange (même avec des engrais foliaires) Bien **rincer le pulvérisateur juste après utilisation** car pH=11
La dodine et la pyrachlostrobine	Matière active **non utilisable en AB** Translaminaire et donc non lessivable Action préventive limitée de 15 jours à 3 semaines après application Positionnement intéressant avant de fortes précipitations

Pour optimiser l'efficacité de vos applications et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide.

Quel que soit les produits que vous choisissez d'appliquer, l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application**. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation,** avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 du cahier de l'oléiculteur 2022 : https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.
Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

La teigne de l'olivier

☞ Évaluation du risque

Les chenilles de la génération hivernale phyllophage (qui se développent sur feuilles) sont en train de finir leur de développement (mines larges) dans certains départements. Le comptage des mines larges, comme dé permet d'estimer un niveau de risque et conditionne la nécessité de réaliser des traitements. Vous pouvez consulter le BSV n°3 pour plus d'information.

☞ Préconisation

Selon votre estimation du risque : % de feuilles minées (seuil fixé à 10% de feuilles minées) ou dégâts importants les années précédentes, il faudra prévoir des traitements au moment opportun c'est-à-dire pas avant le stade bouton blanc (BBCH 59).

Privilégiez les produits à base de *Bacillus thuringiensis*. Attention, pour être efficace, ce produit doit être stocké suivant des conditions de stockage qui doivent être strictement respectées (récipient bien fermé, stocké dans un endroit frais et sec à des températures inférieures à 30°C, protégé de la lumière directe du soleil). La durée du stockage ne doit pas dépasser 2 ans. Une fois que le produit est ouvert, il doit être utilisé maximum un an après ouverture (conditions de stockage identique à avant ouverture).

Si vous devez traiter, vous trouverez la liste des produits autorisés et leurs doses d'application, sur le cahier de l'oléiculteur :

https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf

Bactériose

D'après le BSV n°3 du 30 mars 2022, de la bactériose a été observée dans plusieurs parcelles. Nous vous rappelons que la bactérie *Pseudomonas savastanoï* rentre dans l'arbre via des tissus non cicatrisés.

Vous devez donc bien penser à désinfecter vos outils de taille entre chaque arbre et nous vous conseillons également de limiter les excès de fertilisation azoté et d'irrigation, qui sont favorables à la maladie.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 66 08 19 34 / 06 82 85 65 24
Responsable expérimentation : Arnaud Zicot– a.zicot@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06 82 85 65 24